

Séance du 29 septembre 2020

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle Arletty, située rue des remparts sur la commune de Le Palais, sous la présidence d'Annaïck HUCHET.

Nombre de conseillers :	* Conseillers présents :	A. HUCHET, S. CHANCLU, V. LE BIHAN, J. POULIQUEN
> en exercice : 23		T. GROLLEMUND, C. BARBOTIN, R.-P. BARRÉ, G. CHATELAIN, M. COLLIN, J.-L. GUENNEC,
> présents : 20		L. HUCHET, P. LE PELLETIER-BOISSEAU, C. MAREC, M. PAUL, N. SOULIER
> votants : 22		D. ROUSSELOT, M. GAULAIN, M. THUILLIER
Date de convocation :		R. JUHEL, Y. LOYER
25/09/20	* Conseillers représentés :	J. LE NEÛN <i>pouvoir à R. JUHEL</i> - S. LUCAS <i>pouvoir à Y. LOYER</i>
Date de publication et d'affichage : 08/10/20	* Conseillers absents :	T. BRON
	* Étaient également présents :	

Délibération n° 20-131-B2

TOURISME : OFFICE DE TOURISME : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COLLÈGE DES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DE BELLE-ILE-EN-MER »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21 ;

Vu l'article 4 des statuts de l'EPIC « Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer » ;

Vu l'avis favorable de la commission « Tourisme » réunie le 21 septembre 2020 ;

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer confie la mise en œuvre de sa compétence « accueil, information et promotion touristique » dans son territoire à l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer.

L'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) portant l'office de tourisme est administré par un comité de direction à la tête duquel se trouve le président. Le comité est composé de 21 représentants répartis en trois collèges :

- Le collège des représentants de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, comprenant 11 représentants élus au sein du conseil communautaire,
- Le collège des professionnels du tourisme et des partenaires associatifs, comprenant 8 membres nommés par le conseil communautaire,
- Le collège des personnalités qualifiées, comprenant 2 représentants désignés par le conseil communautaire.

Les représentants sont élus et désignés par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat.

a) Concernant le collège des professionnels et des partenaires

Un appel à candidature a été diffusé par voie de presse et aux partenaires de l'office de tourisme pendant l'été 2020. Le comité de sélection, composé d'Annaïck HUCHET (Présidente), de Noémie SOULIER (Délégué au développement) et de Ronan JUHEL (1^{er} Vice-Président), a ensuite débattu de sa proposition de sélection en commission « tourisme » le 21 septembre 2020.

Ainsi, la présidente propose de nommer les 8 représentants du collège des professionnels du tourisme et des partenaires associatifs suivants :

- Hébergement-Restauration (3 représentants) – Pierre Paul AUBERTIN / Carole GERARD-GLOTAIN / Dominique MICHAUD
- Commerce-Artisanat (2 représentants) – François DESARD / Marianne POITEVIN
- Loisirs (1 représentant) – Claude LEBORGNE
- Art et artisanat d'art (1 représentant) – Nicole LENOBLE
- Associatif (1 représentant) – Michel SAUVAGE

b) Concernant le collège des personnalités qualifiées

Sur proposition des délégataires de transport public maritime et de transport public terrestre, la présidente propose de nommer les 2 représentants des personnalités qualifiées suivants :

- Exploitant du service public de transport maritime de voyageurs vers le territoire de Belle-Ile-en-Mer : Arnaud BOUSSIN
- Exploitant du service public de transport terrestre de voyageurs sur le territoire de Belle-Ile-en-Mer : Pierrick PAINVIN

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de nommer les 8 représentants du collège des professionnels du tourisme et des partenaires associatifs suivants :
 - Hébergement-Restauration (3 représentants) – Pierre Paul AUBERTIN / Carole GERARD-GLOTAIN / Dominique MICHAUD
 - Commerce-Artisanat (2 représentants) – François DESARD / Marianne POITEVIN
 - Loisirs (1 représentant) – Claude LEBORGNE
 - Art et artisanat d'art (1 représentant) – Nicole LENOBLE
 - Associatif (1 représentant) – Michel SAUVAGE
- de nommer les 2 représentants du collège des personnalités qualifiées suivants :
 - Exploitant du service public de transport maritime de voyageurs vers le territoire de Belle-Ile-en-Mer : Arnaud BOUSSIN
 - Exploitant du service public de transport terrestre de voyageurs sur le territoire de Belle-Ile-en-Mer : Pierrick PAINVIN

Pour extrait conforme

Fait à Belle-Île, le 8 octobre 2020

P/ Annaïck HUCHET
Présidente

Belle-Ile
en-MER
PAYSANNAIS DE COMMUNES

J. Juhel
Le 1^{er} Vice-Président,
Ronan JUHEL